



Commune de
Tintigny

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSUMÉ

En collaboration avec :



INTRODUCTION

Le Programme Communal de Développement Rural a pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants au sein de la commune de Tintigny, dans l'ensemble des domaines de la vie communale. Ce PCDR s'articule en 5 parties : le diagnostic socio-économique, les résultats de la consultation de la population, fil rouge de l'Opération de Développement Rural, la stratégie de développement pour les 10 prochaines années, l'application de cette stratégie via la mise en place de nombreux projets, ainsi que leur programmation.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Tintigny est une commune de la province de Luxembourg, située dans l'arrondissement administratif de Virton. Composée de neuf villages (Tintigny, Breuvanne, Ansart, Han, Lahage, Poncelle, Bellefontaine, Rossignol et Saint-Vincent), la commune est entourée par les communes de Léglise, Habay, Etalle, Virton, Meix-devant-Virton, Florenville et Chiny.

Tintigny est traversée par la N83, ce qui permet une bonne accessibilité générale au territoire. De plus, la commune bénéficie de la proximité de la gare de Marbehan. Quant au réseau du TEC, la commune est bien desservie mais plutôt aux horaires scolaires.

D'une superficie de 82 km², la Commune est traversée par la Semois et la forêt recouvre plus de la moitié du territoire communal. Les zones agricoles, quant à elles, représentent 37% du territoire. Il est à noter qu'un peu moins de 2,5% du territoire est urbanisée.

En date du 01/01/2020, 4302 habitants vivent sur le territoire communal, avec une densité de population de 52,6 habitants par km² (69,4 habitants par km² pour l'arrondissement de Virton). La Commune connaît une croissance démographique importante et est caractérisée par une population jeune.

Afin d'anticiper au mieux son développement territorial, la Commune s'est doté d'un Schéma de Développement Communal (SDC). A ce propos, il est à noter que Tintigny développe deux PCA (Saint-Vincent et la zone du parc d'activités économiques) pour renforcer l'habitat et la mixité des fonctions.

Cette partie comprend l'analyse socio-économique de la Commune de Tintigny. Rédigée par l'auteur de programme (le bureau Impact Sprl), elle constitue le diagnostic objectif du PCDR de Tintigny.

Celle-ci étant divisée en de nombreuses thématiques, seules les principales ont été résumées ci-dessous.

1. Environnement physique et bâti

La Commune de Tintigny dispose d'un cadre de vie riche et varié. Son territoire est marqué par la cuesta sinémurienne ainsi que par la Semois. Ces éléments permettent un paysage de qualité avec de nombreux points de vue remarquables, entre la Gaume et l'Ardenne. De plus, 46% du territoire est situé en zone Natura2000.

Ce contexte physique engendre quelques contraintes comme des reliefs parfois accidentés ou des problématiques liées aux zones inondables.

En ce qui concerne le bâti, les villages sont agréables avec la présence caractéristique d'usoirs ou d'éléments du petit patrimoine. Cet intérêt pour le patrimoine se ressent également avec la présence d'édifices patrimoniaux classés (église Notre-Dame de l'Assomption, cimetières militaires de Rossignol, certains lavoirs...).

Cependant, avec la proximité du grand-duché de Luxembourg, le territoire communal subit une forte pression immobilière et foncière.

2. Economie et emploi

La commune possède une structure économique basée principalement sur des TPE-PME avec un emploi salarié et un emploi indépendant en augmentation. L'économie sociale est très présente sur le territoire avec, entre autres, la Halle de Han ; projet issu du premier PCDR. De plus, Tintigny dispose d'un parc d'activités (avec projet d'extension) et d'une ADL (avec la Commune d'Habay).

Malgré les atouts repris ci-dessus, l'économie et l'emploi sont des secteurs dépendants très fortement du Grand-Duché de Luxembourg.

Au niveau local, Tintigny se situe au centre d'un triangle économique formé par Arlon, Virton et Libramont.

3. Dynamique sociale, culturelle et touristique

Tintigny est dotée d'un certain nombre d'infrastructures et de structures dédiées à la vie culturelle, associative et sportive, avec, entre autres, le centre culturel de Rossignol-Tintigny.

Au niveau touristique, Tintigny dispose d'un syndicat d'initiatives et fait partie de la Maison du Tourisme de Gaume. Le territoire présente une image positive (Semois et paysages). Depuis 2016, la Commune observe une augmentation du nombre de nuitées sur son territoire. En 2019, la Commune enregistre 6 447 nuitées de plus par rapport à 2016 pour un total de 39 743 nuitées.

La population bénéficie de nombreux services avec un très bon accès aux droits fondamentaux (14e sur 44 communes de la Province de Luxembourg). Par contre, l'infrastructure commerciale est à renforcer. Quant aux soins de santé, l'offre s'est bien développée sur les dernières années (ex : création d'une maison des médecins) mais doit être pérennisée.

PARTIE 2 - PARTICIPATION CITOYENNE

La partie 2 expose la démarche et les résultats de la participation citoyenne menée durant l'entièreté de la construction de ce projet de territoire. La Commune de Tintigny a mis en place un processus de participation très dynamique afin de maintenir la volonté d'implication des habitants. En effet, c'est la deuxième Opération de Développement Rural que lance la Commune.

Bilan de la 1ère Opération de Développement Rural

Lors du premier PCDR, de nombreuses actions ont été entreprises par la Commune pour permettre de répondre aux objectifs fixés, qu'elles soient entreprises directement dans le cadre du PCDR ou plus généralement dans le cadre de la dynamique communale. Six projets inscrits dans ce PCDR ont fait l'objet d'une convention en développement rural dont la Halle de Han. Cette structure est une très belle réussite qui atteint ses objectifs en tant qu'atelier rural et va même au-delà avec une action d'animation du territoire local et régional.

Par ailleurs, que ce soit pour la première ou la seconde opération, la Commune a été accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie pour mettre en place cette démarche participative.

Près de trois années ont été nécessaires à l'élaboration de ce PCDR, sachant que deux événements ont provoqués un ralentissement du processus : les élections communales et l'épidémie de Covid-19.

Dans un premier temps, entre 2017 et 2018, les « **personnes-ressources** » ont été entendues pour appréhender au mieux le contexte local et lancer la consultation.

Ensuite, les habitants des différents villages ont été rencontrés lors des « **séances d'information-consultation** ». Huit réunions ont été organisées et 183 personnes ont participé à cette phase. Chaque réunion a été préparée selon un même schéma. Dans un premier temps, une synthèse du diagnostic était présentée à la population. Ensuite, il était demandé aux habitants de se réunir en sous-groupe et de remplir une grille d'analyse (atouts, faiblesses et solutions). Pour terminer la réunion, une mise en commun était proposée où chaque rapporteur présentait l'analyse de son groupe. Après ces huit réunions villageoises, une réunion de synthèse a été tenue où 45 habitants sont venus pour assister à la présentation des premiers résultats.

Afin de déterminer les actions à mettre en œuvre, la Commune a mis sur pieds des rencontres thématiques au printemps 2019. Six **groupes de travail** ont été organisés :

- 1 Activités, dynamiques citoyennes et loisirs
- 2 Cohésion sociale
- 3 Territoire, mobilité et habitat
- 4 Nature et environnement
- 5 Economie, ressources locales et énergies
- 6 Tourisme et accueil

Ces séances ont permis d'apporter des éléments pour finaliser le diagnostic partagé et faire émerger des propositions pour l'élaboration d'une stratégie de développement par la CLDR (défis d'avenir, pistes de projets).

Ces rencontres étaient, par ailleurs, mises à profit pour détailler les missions de la CLDR et faire un appel à candidatures.

Pour ces groupes de travail, l'accent a été mis sur l'identification des orientations pour l'avenir. Ces orientations étaient définies tout d'abord sous la forme de défis puis, dans un second temps, par des pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre. Ces groupes de travail ont rencontré un beau succès avec 166 participations (67 personnes différentes).

Pour finir, c'est en juin 2019 que la CLDR a tenu sa première réunion. Afin de constituer cette CLDR, la Commune avait établi quelques règles :

- 1 Equilibre entre les villages
- 2 Equilibre entre hommes et femmes
- 3 Equilibre entre générations
- 4 Variétés des profils professionnels
- 5 Représentation des associations locales et autres forces vives locales (agriculteurs...)

Invitation aux habitants de la commune de Tintigny

La qualité de vie dans votre village vous préoccupe? Vous avez des idées pour l'avenir de votre commune? Rejoignez-nous pour échanger sur ces six thématiques de la vie communale!

Administration communale de Tintigny
19h30
Salle du Conseil communal

Activités, dynamiques citoyennes et loisirs
11 Mars

Cohésion sociale
18 Mars

Territoire, mobilité et habitat
25 Mars

Nature et environnement
1 Avril

Economie, ressources locales et énergie
24 Avril

Tourisme et accueil
29 Avril

Réunions organisées dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de Tintigny

Pour plus d'informations:
Nicolas Lecuvre et Lindsey Gérard
Fondation Rurale de Wallonie - 063/44 02 02

FRW

Pour responsable: M. Benoît Pheboeur, bourgmestre de Tintigny

Sur base de ces critères, une CLDR a été constituée avec 28 membres.

Cette CLDR a été chargée, sur base des éléments apportés par la population et les acteurs locaux, de déterminer la stratégie à mettre en place et de déterminer les projets concourant à la réalisation de ces objectifs. Ce travail a nécessité 10 réunions, qui se sont déroulées entre le 17 juin 2019 et le 1er février 2021, avec une pause lors du premier confinement. Par la suite, les réunions ont été adaptées et maintenues en visio-conférence.



Illustration du travail sur carte mené par les membres de la CLDR

Tout au long de cette phase participative, une attention particulière a été portée à la communication. Ainsi, pour chaque étape-clef, des petites campagnes de communication ont été lancées. Chacune incluait un article (parfois un dossier détachable) dans le bulletin communal distribuée en toutes-boîtes ainsi qu'un rappel sur le site internet communal (ou la page Facebook de la Commune) et sur le site de l'ODR (<https://www.pcdrtintigny2030.info/>).

PARTIE 3 - DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Cette partie 3 reprend une analyse croisée des données issues de la partie 1 et de celles récoltées lors des séances de consultation et GT. Ce diagnostic partagé propose une vision synthétique des pistes de développement à travers six thématiques (loisirs, cohésion sociale, territoire, nature, économie et tourisme) ; étape intermédiaire avant la stratégie.

Il résulte de cette partie que la Commune devra prendre en compte six tendances fortes pour son développement futur :

- La reconnaissance de la qualité l'environnement et du bien vivre sur Tintigny ainsi que des différentes initiatives menées.
- La volonté d'entrer pleinement en transition que ce soit au niveau économique, écologique, énergétique ou encore numérique.
- La valorisation des ressources, des productions et du patrimoine locaux comme source de développement durable.
- Le besoin de renforcer encore la convivialité, la cohésion sociale et la solidarité en misant sur l'intergénérationnel, l'associatif et la culture.
- La démarche systématique de s'ouvrir à des solutions innovantes pour répondre aux besoins identifiés.
- L'aspiration à une identité du territoire plus marquée à travers le concept « Gaume ».

PARTIE 4 - STRATÉGIE

Suite à ces séances de travail, la CLDR a défini quatre grands défis pour son nouveau PCDR.

Défi 1. En 2030, Tintigny sera une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique.

Avec ce premier défi, la Commune souhaite atteindre plusieurs objectifs : favoriser les déplacements lents, développer les énergies renouvelables, travailler à un aménagement du territoire et à un urbanisme durable, devenir une commune numérique et promouvoir les circuits courts et la consommation locale. Dans cette même optique, Tintigny lance également une réflexion afin de créer une identité touristique propre.

Défi 2. En 2030, Tintigny sera une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité.

Afin de réaliser ce second défi, la Commune propose, entre autre, de favoriser l'accès au logement pour tous et d'offrir une perspective d'habitat alternatif.

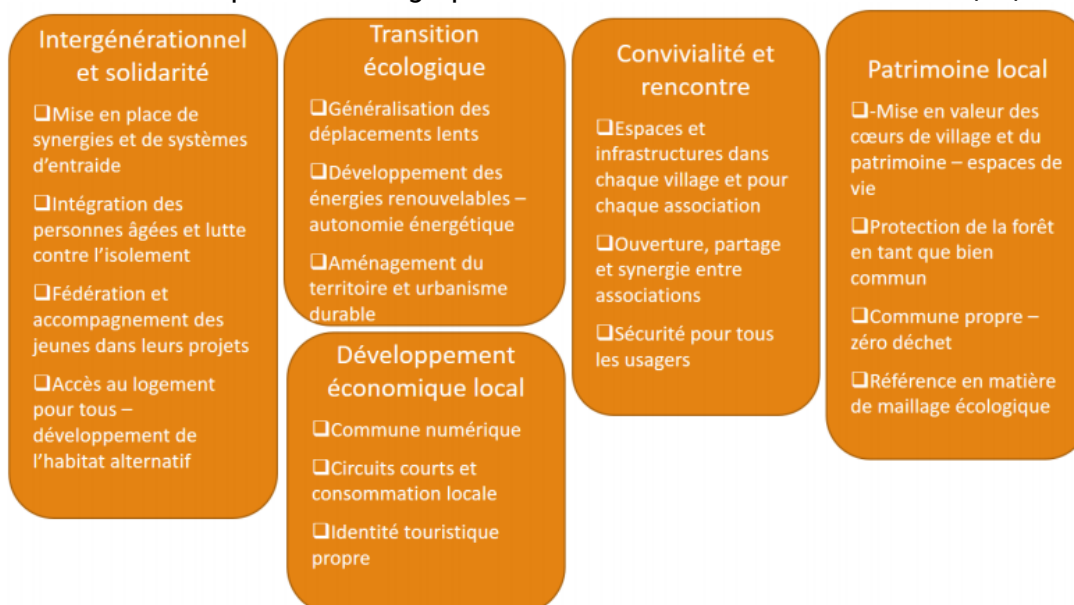
Défi 3. En 2030, Tintigny sera une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue.

Ici les buts visés sont d'offrir des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village, de répondre aux besoins de chaque association en visant l'ouverture et les synergies entre associations.

Défi 4. En 2030, Tintigny sera une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé.

Pour ce faire, la Commune compte mettre en valeur des cœurs de village en tant que réels espaces de vie et, évidemment, protéger et valoriser le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.

Esquisse de stratégie présentée lors de la séance de la CLDR du 17/06/2019



PARTIE 5 - PROJETS

Cette dernière partie présente les différents projets qui permettront d'atteindre les objectifs que s'est fixés la Commune. Cette partie est constituée de quatre fiches de lot 1, de cinq fiches de lot 2, de cinq fiches de lot 3 et treize fiches de projets immatériels.

Ne sont présentés brièvement dans ce résumé que les projets du lot 1. La liste complète des projets est disponible en annexe.

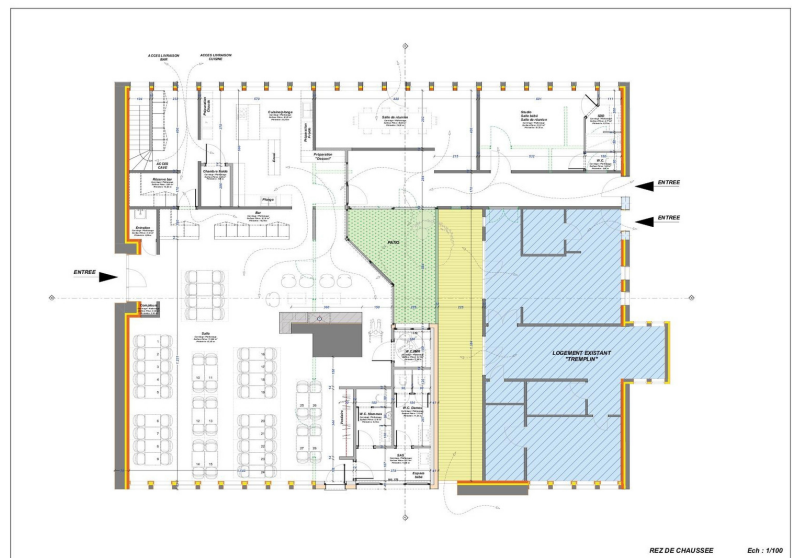
Projet 1. Aménagement d'une maison de village de Poncelle.

Le village de Poncelle a la particularité de disposer d'une salle polyvalente détenue par un propriétaire privé (« La Veillée »). Le projet permet de saisir une opportunité puisqu'un accord existe avec le propriétaire pour une cession au profit de la Commune de Tintigny.

Ce projet se scinde en 3 phases :

- La première consiste en l'acquisition du bâtiment et du terrain.
- La seconde concerne l'aménagement de la maison de village avec aménagement des abords directs, y compris le stationnement (PMR).
- La troisième vise la réhabilitation du logement et l'aménagement du solde de la parcelle.

Par ailleurs, la forte croissance démographique et l'arrivée de nouveaux habitants accentue les besoins et induit des enjeux d'intégration des habitants des nouveaux quartiers. De plus, la localisation de la future maison de village est très pertinente car elle effectue la jonction entre le noyau ancien et les quartiers récents.



Projet 2. Construction d'une maison de village de Lahage.

L'intention générale est de construire une nouvelle maison de village, située à la rue de Boviveau. Cette parcelle est située à moins de 500m de l'école du village qui est actuellement occupée pour les réunions d'associations.

Le terrain convoité est une propriété communale et a l'intérêt de plonger le projet dans un paysage naturel exceptionnel supprimant toute nuisance auditive pour le centre du village.

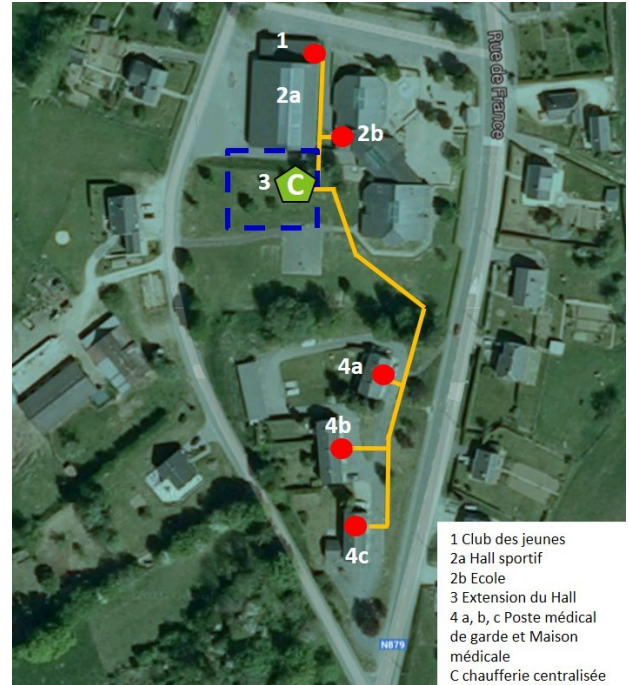


Projet 3. Création d'un réseau de chaleur à Tintigny.

Le projet consiste à créer un réseau de chaleur avec chaufferie centralisée biomasse pour alimenter en chaleur différents bâtiments du centre de Tintigny.

Un ensemble de bâtiments publics sont concentrés dans un périmètre restreint dans le village de Tintigny. La Commune a la volonté d'installer un réseau de chaleur raccordant ces différents bâtiments :

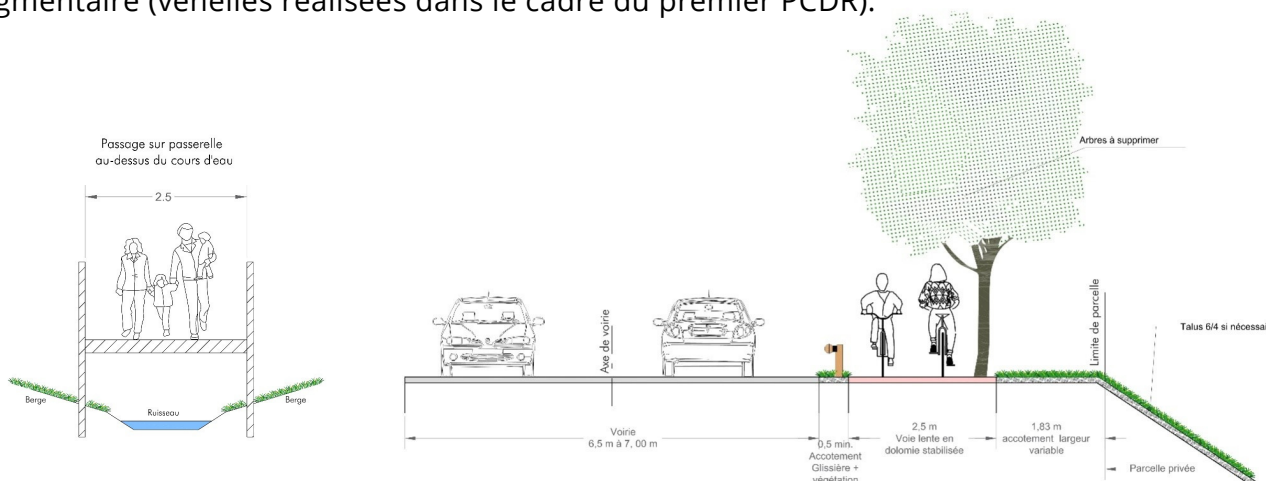
- Club des Jeunes;
- Hall Sportif;
- Ecole;
- Extension du Hall ;
- Poste médical de garde et Maison médicale.



Projet 4. Création de chemins de liaison inter et intra-villages.

Le projet consiste à déterminer et à mettre en valeur un réseau structuré de chemins de liaison, destinées aux usagers lents (marcheurs, cyclistes, cavaliers, etc.), sur l'ensemble du territoire communal. A cette fin, le projet propose la création de cheminements en site propre reliant les villages entre eux et permettant des liaisons sécurisées autour des pôles (écoles, administration, services, commerces, etc.).

Il s'agit de la poursuite d'un projet global déjà entamé sur le territoire, mais encore très fragmentaire (venelles réalisées dans le cadre du premier PCDR).



ANNEXES

Programme Communal de Développement Rural
Partie 6 : Tableau récapitulatif

Id	Intitulé	Localisation	Objectifs principaux				Estimation TVA et frais compris	Investissement communal	Pouvoirs subsidiants		Parties prenantes	Programmation						
			1	2	3	4			DR	Autres		2021	2022	2023	2024-2026	2027-2030		
Projets du lot 0																		
-	Finalisation du Schéma de Développement Communal		1															
-	Lancement d'une réflexion sur l'avenir des églises					4												
-	Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité		1															
-	Élaboration d'un Plan Local de Propreté					4												
-	Projet de communication petit patrimoine					4												
-	Plan d'Action pour l'Énergie Durable (PAED)		1															
-	Appui au développement de la vie associative				3													
-	Lancement d'une initiative de regroupement des médecins et de création d'un cabinet rural	Tintigny		2														
-	Projet de création d'habitats légers	Han		2														
-	Création d'un espace mémoriel sur la guerre 14-18	Rosignol				4												
-	Création d'une maison de repos à Bellefontaine	Bellefontaine		2														
-	Création d'une bibliothèque à Bellefontaine	Bellefontaine				3												
-	Création d'un nouveau quartier à Saint-Vincent	Saint-Vincent	1															
Projets du lot 1																		
M.1.01	Aménagement d'une maison de village à Poncelle	Poncelle			3		1.094.325 €	414.325 €	x (80% - Max 680.000 €)	UREBA DGO3-EV SAR	Associations	x						
M.1.02	Création de chemins de liaison inter et intra-villages	Commune	1				464.430 €	92.886 €	x (80%)	FRIC DGO1-2 CGT	SI Maison du Tourisme Parc Naturel		x					
M.1.03	Construction d'une maison de village à Lahage	Lahage			3		1.303.170 €	623.170 €	x (80% - Max 680.000 €)	DGO3-EV	Associations			x				
M.1.04	Création d'un réseau de chaleur à Tintigny	Tintigny	1				A déterminer (étude de pré faisabilité)	A déterminer	x (60%)	A déterminer	DNF Naturel FRW	Parc			x			
I.1.01	Mise en valeur du patrimoine	Commune	1				-	-		PPPW CGT	SI CLDR Naturel Maison du Tourisme MURLA	Parc		x				
I.1.02	Soutien au développement des initiatives citoyennes locales		1				-	-		A déterminer	A déterminer		x					
I.1.03	Redéploiement des actions communales en faveur de l'environnement				4		-	-		Commune	Parc Naturel Contrat de rivière Natagora				x			
I.1.04	Réflexion collective sur l'identité touristique	Commune	1				-	-		A déterminer	Maison du Tourisme Parc Naturel			x				
Projets du lot 2																		
M.2.01	Aménagement d'un complexe de logements intergénérationnel	Saint-Vincent		2			€€€€	-	x	Ancrage communal	CPAS					x		
M.2.02	Création d'un circuit PMR et d'une zone de convivialité intergénérationnelle à Bellefontaine	Bellefontaine		2			€€€	-	x	Appels à projet spécifiques	CPAS Maison de repos Access-I					x		
M.2.03	Création ou réaménagement d'espaces de convivialité dans les villages	Commune			3		€€€€	-	x	Infrasport	Comités de village					x		
M.2.04	Aménagement du cœur de village de Lahage	Lahage				4	€€€€	-	x	FRIC						x		
I.2.01	Développement des nouvelles technologies et création d'un fablab		1				-	-		A déterminer	Opérateurs télécom ADL Parc Naturel					x		
I.2.02	Création de balades thématiques dans et autour des villages	Commune				4	-	-		CGT Commune	SI					x		
I.2.03	Mise en place d'actions pour une forêt durable	Commune				4	-	-		Commune	DNF CAPFP SI CLDR CCATM PCDN					x		
I.2.04	Révision de l'atlas des chemins sur l'ensemble du territoire communal	Commune	1				-	-		SPW/ASBL Tousàpied.be	ASBL Tousàpied.be CLDR CCATM					x		
Projets du lot 3																		
M.3.01	Création d'un site récréatif avec structure abritée et divers modules pour la détente et la convivialité				3		€€€	-	x	A déterminer								x
M.3.02	Création d'un bâtiment locatif à destination des PME/TPE (atelier rural)		1				€€€€	-	x	A déterminer								x
M.3.03	Création d'un centre artistique citoyen au sein de l'église de Saint-Vincent	Saint-Vincent			3		€€€	-		A déterminer								x
M.3.04	Création d'une maison rurale multiservices				3		€€€€	-	x	A déterminer								x
M.3.05	Aménagement de la salle de village ou création d'une nouvelle maison de village à Saint-Vincent	Saint-Vincent			3		€€€€	-	x	A déterminer								x
M.3.06	Aménagement du cœur de village de Saint-Vincent	Saint-Vincent				4	€€€€	-	x	A déterminer								x
I.3.01	Création d'une coopérative immobilière citoyenne	Commune		2							Maison Virtonaise CLDR							x

Id	Intitulé	Localisation	Objectifs principaux				Estimation TVA et frais compris	Investissement communal	Pouvoirs subsidiants		Parties prenantes	Programmation					
			1	2	3	4			DR	Autres		2021	2022	2023	2024-2026	2027-2030	
I.3.02	Mise en place d'une dynamique jeunesse			2						FWB	Associations "jeunes" Inforjeunes Maison des jeunes FWB						x
I.3.03	Création d'un éco-quartier	Saint-Vincent	1							A déterminer	MURLA						x

Rappel des objectifs de développement

1	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique
2	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité
3	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue
4	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé

Principe d'estimations des projets des lots 2 et 3

€	< 10.000 €
€€	De 10.000 à 100.000 €
€€€	De 100.000 à 500.000 €
€€€€	> 500.000 €